



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

n° 151-20 C

Objet : RS - Approbation de la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements (PLUi HD)

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Ferrari à Marie Perrier - de Martine Lambert à Alain Thieffinat - de Lionel Mithieux à Brigitte Bochaton - de Gaëtan Pauchet à Raphaële Mouric - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes

• conseillers excusés : 10

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Isabelle Dunod - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

délibération n° 151-20 C

objet **RS - Approbation de la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements (PLUi HD)**

Corine Wolff, vice-présidente chargée de l'urbanisme et du droit des sols, indique que le présent projet de délibération a pour objet d'approuver la modification simplifiée n° 1 du PLUi HD de Grand Chambéry.

L'exposé de la procédure, le bilan de la mise à disposition du public qui s'est tenue du 19 octobre 2020 au 20 novembre 2020 inclus et les modifications apportées suite à cette mise à disposition sont présentés en annexe.

Les objectifs de la modification simplifiée n°1 du PLUi HD de Grand Chambéry soumis à approbation

Le PLUi HD de Grand Chambéry a été approuvé par le Conseil communautaire de Grand Chambéry le 18 décembre 2019.

Les documents du PLUi HD contiennent des erreurs d'écriture et d'impression qu'il convient de corriger. Par ailleurs, la modification simplifiée n° 1 doit permettre d'améliorer et de sécuriser l'encadrement réglementaire des constructions en corrigeant certains points du règlement écrit qui présentent des difficultés d'interprétation.

Le projet de modification simplifiée n° 1 du PLUi HD de Grand Chambéry soumis à approbation

Le projet de modification simplifiée n° 1 du PLUi HD de Grand Chambéry a été soumis à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale pour examen au cas par cas. Sa décision n° 2020-ARA-KKU-01977, en date du 31 août 2020, indique que ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Les avis émis par les personnes publiques associées (PPA) et le bilan de la mise à disposition du public sont présentés en annexe.

La mise à disposition du public et les avis des personnes publiques associées justifient que des modifications, exposées dans la notice annexée à la présente délibération soient apportées au projet de modification simplifiée n° 1 du PLUi HD.

Le projet de modification simplifiée n° 1 du PLUi HD intégrant les modifications détaillées en annexe et soumis à approbation est annexé à la présente délibération.

Considérant que, compte tenu de leur nature et de leur caractère, les modifications proposées ne changent pas les orientations définies dans le PADD, ne réduisent pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, et ne réduisent pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,

Considérant que les modifications proposées ne majorent pas de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan, ne diminuent pas les possibilités de construire, ne réduisent pas la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser,

Considérant les amendements apportés pour prendre en compte les résultats de la mise à disposition du public et les avis des PPA,

Considérant que la modification simplifiée n° 1 du PLUi HD de Grand Chambéry, telle qu'elle est présentée au Conseil communautaire, est prête à être approuvée, **Vu** les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-36 à L.153-40 et L.153-45 à L.153-48,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Grand Chambéry du 18 décembre 2019 approuvant le PLUi HD de Grand Chambéry,

Vu l'arrêté n° 2020-016 A du 4 juin 2020 engageant la modification simplifiée n° 1 du PLUi HD de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 003-20 C du Conseil Communautaire du 27 février 2020 approuvant les modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 1 du PLUi HD de Grand Chambéry,

Vu la décision n° 2020-ARA-KKU-01977 en date du 31 août 2020 de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale,

Vu le dossier de modification dématérialisé transmis à l'ensemble des membres du Conseil communautaire comprenant le projet de modification simplifiée n° 1 du PLUi HD de Grand Chambéry soumis à approbation,

Vu le dossier présenté en séance,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la modification simplifiée n° 1 du PLUi HD de Grand Chambéry, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, modifiée suite à la mise à disposition du public dont le bilan est présenté en annexe,

Article 2 : **précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Grand Chambéry et dans les mairies des communes de l'agglomération durant un mois, d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et sera en outre publiée au recueil des actes administratifs,

Article 3 : **indique** que le dossier sera tenu à la disposition du public au siège de Grand Chambéry et à l'antenne des Bauges de Grand Chambéry, aux jours et heures d'ouverture au public.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 151-20 C

Objet de l'acte : RS - Approbation de la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements (PLUi HD)

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Date de l'acte : 17 décembre 2020

Annexe(s) : annexe delib, Lien téléchargement, notice MS1

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24611H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24611H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2020

Période d'affichage : du au